

POSTULAT

Pour une certification « equal-salary » du personnel de la ville

Ce postulat a pour but d'inviter la Municipalité à entreprendre les démarches pour faire certifier la commune de Morges comme employeur « equal-salary », c'est-à-dire qu'elle met en pratique une politique salariale équitable entre les femmes et les hommes. A ce jour, un certain nombre d'entreprises privées (par exemple, Philip Morris International, Corum) comme d'institutions publiques ou para-publiques (par exemple, la Ville de Fribourg, l'ECA) se sont fait labelliser par la Fondation Equal-Salary ce qui se révèle bénéfique pour les activités et motivant pour les collaboratrices et les collaborateurs.

Qu'est-ce qu'une certification « equal-salary » ?

equal-salary est une certification d'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle se fait en collaboration avec l'Observatoire universitaire de l'emploi (OUE) de l'Université de Genève, un organisme spécialisé dans les questions liées au marché du travail.

Pourquoi obtenir une certification « equal-salary » ?

Grâce à la certification equal-salary, les entreprises peuvent désormais prouver qu'en matière salariale, elles offrent des opportunités égales aux femmes et aux hommes. A l'interne, une entreprise qui s'engage publiquement à respecter une approche éthique en matière de rémunération renforce la motivation de ses équipes. A l'extérieur, cet engagement augmente l'attractivité de l'entreprise et facilite le recrutement des meilleures candidats et candidates, tout en améliorant l'image globale de l'organisation.

Comment se déroule la certification ?

La procédure se déploie en deux phases : une phase d'évaluation statistique des données salariales, suivie par un audit sur place. Toutes les règles de confidentialité et de protection des données sont assurées pendant l'évaluation.

Coûts et informations

Les coûts varient selon la taille de l'entreprise. Une estimation des coûts est proposée en préalable à la démarche de certification. Des aides financières peuvent être demandées à la Confédération, par le biais du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

D'aucuns diront qu'il s'agit d'une certification ou d'un label de plus, comme la commune en a déjà plusieurs. Mais dans le domaine des ressources humaines, il est impératif de montrer l'exemplarité de la commune tant dans le recrutement et que dans le traitement sans inégalité du personnel. Il est important de renforcer l'attractivité de notre ville comme employeur exemplaire, car la commune n'est qu'un employeur parmi tant d'autres sur le marché. Pour recruter et fidéliser des employés performants qui veillent à la bonne marche de notre administration, il est nécessaire de proposer des prestations intéressantes et de s'attacher à jouir d'une bonne image.

Morges, le 2 mars 2016



Pour le groupe SPI, Aline Dupontet